

<i>Nombre de membres</i>	<i>Membres</i>	<i>Membres</i>	<i>Absent(s)</i>	<i>Absent(s)</i>	<i>Pouvoir(s)</i>
<i>élus au Bureau :</i> 47	<i>en fonction :</i> 47	<i>présents :</i> 40	<i>excusé(s) :</i> 3	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 1

Date de convocation : 28 mars 2017

Vote(s) pour : 41

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 3 avril 2017,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2017-04-03-BD-22 :

Projet de renaturation et de restauration du ruisseau Saint-Pierre et de ses affluents.

Rapporteur : Monsieur Joël STROZYNA

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 7 juillet 2014 portant "harmonisation des compétences optionnelles suite à la fusion de Communauté d'Agglomération de Metz Métropole avec la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre,
VU le projet de renaturation et de restauration du ruisseau Saint-Pierre et de ses affluents, annexé à la présente délibération,
VU le vote du Budget Primitif 2017,
CONSIDERANT que cette opération s'inscrit dans le volet "entretien et aménagement de cours d'eau dans le périmètre communautaire", visé dans la délibération du 7 juillet 2014,

DECIDE de valider le projet de renaturation et de restauration du ruisseau Saint-Pierre et de ses affluents pour lequel une autorisation de programme de 1 400 000 € TTC a été ouverte dans le cadre du Budget Primitif 2017,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces contractuelles se rapportant à cette opération, y compris les actes notariés concernant l'établissement de servitudes de passage.

Pour extrait conforme
Metz, le 4 avril 2017
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 3 avril 2017.</i>		Contrôle de légalité
Point 17 OT Metz-Cathédrale – signature d'une convention d'objectifs et de moyens au titre de 2017. X <i>Annexe : Convention.</i>	1	
Point 18 – Travaux de rénovation et de mise en conformité des bâtiments communautaires – Affectation partielle de l'Autorisation de Programme "Rénovation et conformité des bâtiments communautaires". X	1	
Point 19 – Versement d'une contribution 2017 à la Régie HAGANIS au titre des missions d'entretien et de maintenance des réseaux et ouvrages d'eaux pluviales. X	1	
Point 20 – Régie HAGANIS : approbation du programme d'investissement 2017. X <i>Annexe : Réseaux et traitement des eaux 2017. X</i> <i>Annexe : Traitement des déchets 2017.</i>	1 1 1	
Point 21 – Réseau d'évacuation des eaux pluviales : programme d'investissement 2017, convention financière cadre relative au programme d'assainissement entre la Régie HAGANIS et MM et affectation partielle de l'Autorisation de Programme "Réseaux d'assainissement Eaux pluviales". X <i>Annexe : Tableau "communes" - Budget 2017.</i> <i>Annexe : Convention financière.</i> <i>Annexe : Tableau convention cadre.</i> <i>Annexe : Détail explicatif des travaux.</i>	1 1 1 1 1	
Point 22 – Projet de renaturation et de restauration du ruisseau Saint-Pierre et de ses affluents. X	1	
Point 23 – Déchèteries de MM – Convention d'utilisation par les habitants de 5 communes de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange. <i>Annexe : Convention.</i>	1 1	
Point 24 – Convention de coopération pour la fourniture de sacs noirs et transparents pour la collecte des déchets ménagers et assimilés. X <i>Annexe : Convention.</i>	1 1	
Nombre total des actes transmis : 8 délibérations dont 5 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 4 avril 2017
Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

